

## Les intervenants extérieurs à l'école : synthèse

### Textes de référence :

- [Circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992](#) : Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires
- [Décret n° 2017-766 du 4 mai 2017](#) : Agrément des IE apportant leur concours aux activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

**Rappel 1** : « La participation d'IE aux activités d'enseignement dans les écoles primaires [...] a pour finalité d'apporter **un éclairage technique aux enseignements et de faire bénéficier les élèves d'une forme d'approche différente, afin d'enrichir et de conforter les enseignements.** Cette participation s'intègre nécessairement au **projet pédagogique** de la classe ou de l'école et doit être conforme aux programmes d'enseignement. Elle se déroule sous **la responsabilité pédagogique des enseignants.** » BO du 3/06/1992.

**Rappel 2** : **Un IE n'est pas un accompagnateur.** L'accompagnateur apporte une aide logistique en dehors de la situation d'enseignement. L'intervenant intervient **dans une situation d'enseignement**

### Intervenant en EPS, danse, cirque

#### Bénévole

- Autorisation écrite du directeur : oui (fiche [ici](#))
- Agrément du DASEN : oui (Test pratique + formation théorique + vérification casier par le CPC).
- Diplôme : non.
- Existence d'un projet pédagogique écrit : oui.
- Signature de convention : non.

#### Rémunéré

- Autorisation écrite du directeur : oui (fiche [ici](#))
- Agrément du DASEN : oui.
- Diplôme : oui, diplôme d'état + carte pro valide (vérification CPC)
- Existence d'un projet pédagogique écrit : oui.
- Signature de convention : oui, entre le DASEN et l'employeur de l'intervenant.

→ **Dans ces 2 cas** : compléter et renvoyer la fiche « projet pédagogique avec intervenants EPS », pour avis de l'IEN.

Fiche téléchargeable [ici](#)

### Intervenant autre (EAC, sciences...)

#### Bénévole

- Autorisation écrite du directeur : oui (fiche [ici](#))
- Agrément du DASEN : non
- Diplôme : non.
- Existence d'un projet pédagogique écrit : oui si intervention régulière
- Signature de convention : oui si intervention régulière (+ d'une fois) par une association

#### Rémunéré

- Autorisation écrite du directeur : oui (fiche [ici](#))
- Agrément du DASEN : non sauf EAC, musique, éducation à la route
- Diplôme : non, sauf Education Artistique et Culturelle (diplôme ou CV, vérification CPC). Cadrage EAC [ici](#)
- Existence d'un projet pédagogique écrit : oui
- Signature de convention : **oui** si intervention régulière, entre le DASEN et l'employeur de l'intervenant (association...)

→ **Dans ces 2 cas** : compléter et renvoyer la fiche « projet pédagogique avec intervenants hors EPS » \*, pour avis de l'IEN.

Fiche téléchargeable [ici](#) - \*Ou fiche spécifique si elle existe (ex : EDD, musique)